MAIRIE DE NOGENT SUR VERNISSON
13 . 2023
COURRIER ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
15 septembre 2023		En exercice : 23
		Présents : 17
		Votants : 22

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-deux septembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quinze septembre par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

Etaient Présents : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration de Philippe GILLET), Maryse TRIPIER (a reçu procuration de Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS, Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Charbel EL HANNA, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES (a reçu procuration de Julien SCIAUVAUD), Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Danielle DUMONT), Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Jean-François LEFEBURE (a donné procuration à Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a donné procuration à Jean-Luc PICARD), Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Dominique DENIS), Julien SCIAUVAUD (a donné procuration à Virginie PRESLES), Danielle DUMONT (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES)
Absent : Julien DELALANDRE

REÇU LE
29 SEP. 2023
Sous-Préfecture
MONTARGIS

Sylvain GALOPIN est nommé secrétaire de séance.

2023-036 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) 2022

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

✓**DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et sur le site de la Commune,

✓**DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

pour extrait conforme

Le Maire,
Philippe MOREAU

Acte rendu exécutoire après
Envoi en sous-préfecture le : 29/09/2023
Publication ou notification le
29/09/2023

MAIRIE DE NOGENT-SUR-VERNISSON
45290 LOIRET

MAIRIE DE NOGENT SUR VERNISSON
COURRIER "ARRIVÉE"

Nogent-sur-Vernisson

eau potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

REÇU LE
29 SEP. 2023
Sous-Préfecture
MONTARGIS

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 7
   1.6. Eaux traitées 8
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 8
      1.6.2. Production 8
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 9
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 9
      1.6.5. Autres volumes 10
      1.6.6. Volume consommé autorisé 10
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 12
   2.3. Recettes 14
3. Indicateurs de performance 15
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 15
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 15
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 17
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 17
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 17
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 18
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 18
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 19
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) **Erreur ! Signet non défini.**
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) ..... **Erreur ! Signet non défini.**
4. Financement des investissements 20
   4.1. Branchements en plomb 20
   4.2. Montants financiers 20
   4.3. État de la dette du service 20
   4.4. Amortissements 20
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 21
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 22
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 23
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 23
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 23
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☑ **communal**
☐ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Nogent-sur-Vernisson
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Nogent-sur-Vernisson
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☒ Non
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 20/12/2013 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☐ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée (Contrat d'affermage)**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA EAU
- Date de début de contrat : 01/01/2014
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2028
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2028
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 (mise en conformité des machines tournantes, diagnostic génie civil de la bâche du Baugé, égalité de traitement des usagers devant le service public)
- Nature exacte de la mission du prestataire : Distribution, gestion clientèle, production, branchements

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 2 627 habitants au 31/12/2022 (2 610 au 31/12/2021).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 356 abonnés au 31/12/2022 (1 361 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2022	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Nogent-sur-Vernisson	1 361	1 356	0	1 356	-0,4%
Total	**1 361**	**1 356**	**0**	**1 356**	**-0,4%**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,71 abonnés/km au 31/12/2022 (25,69 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,94 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,92 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 82,9 m^3/abonné au 31/12/2022. (91,81 m^3/abonné au 31/12/2021).

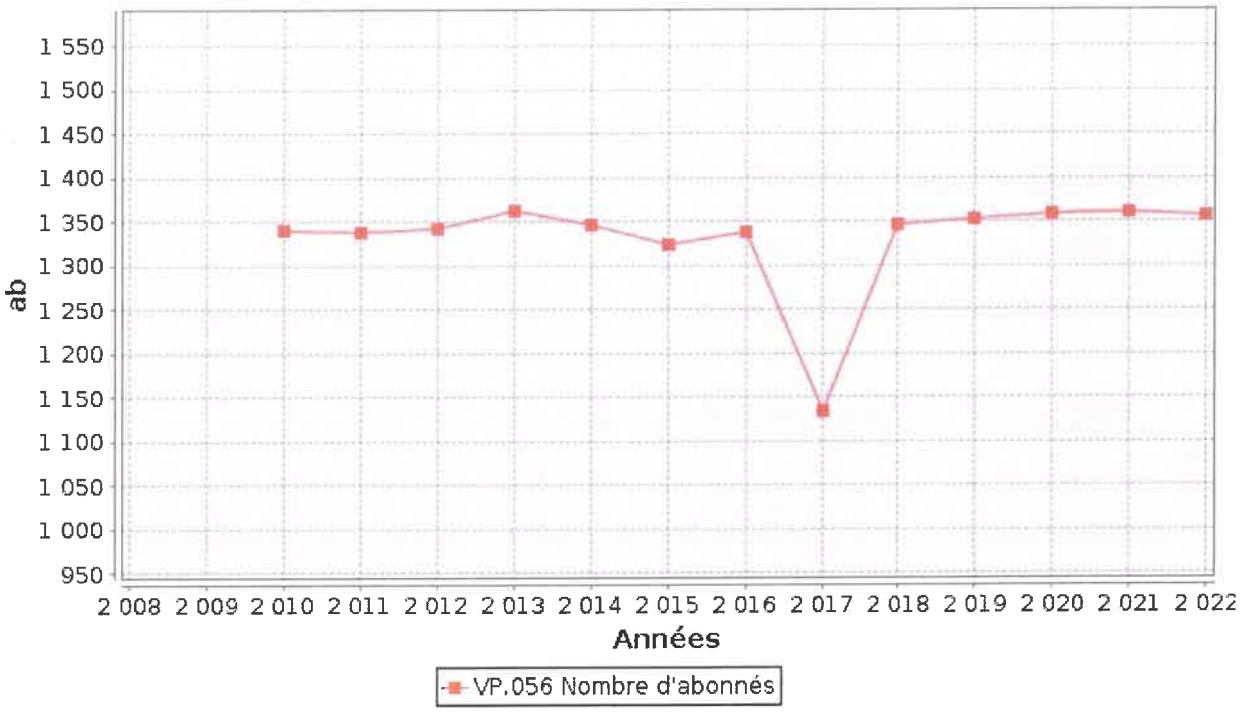

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 153 351 m³ pour l'exercice 2022 (157 946 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Domaine des Baugés	Eaux souterraines	250 000 m3	31 515	13 539	**-57%**
Forage Les Sacrés	Eaux souterraines	120 000 m3	126 431	139 812	**10,6%**
Total		370 000 m3	157 946	153 351	**-2,9%**

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

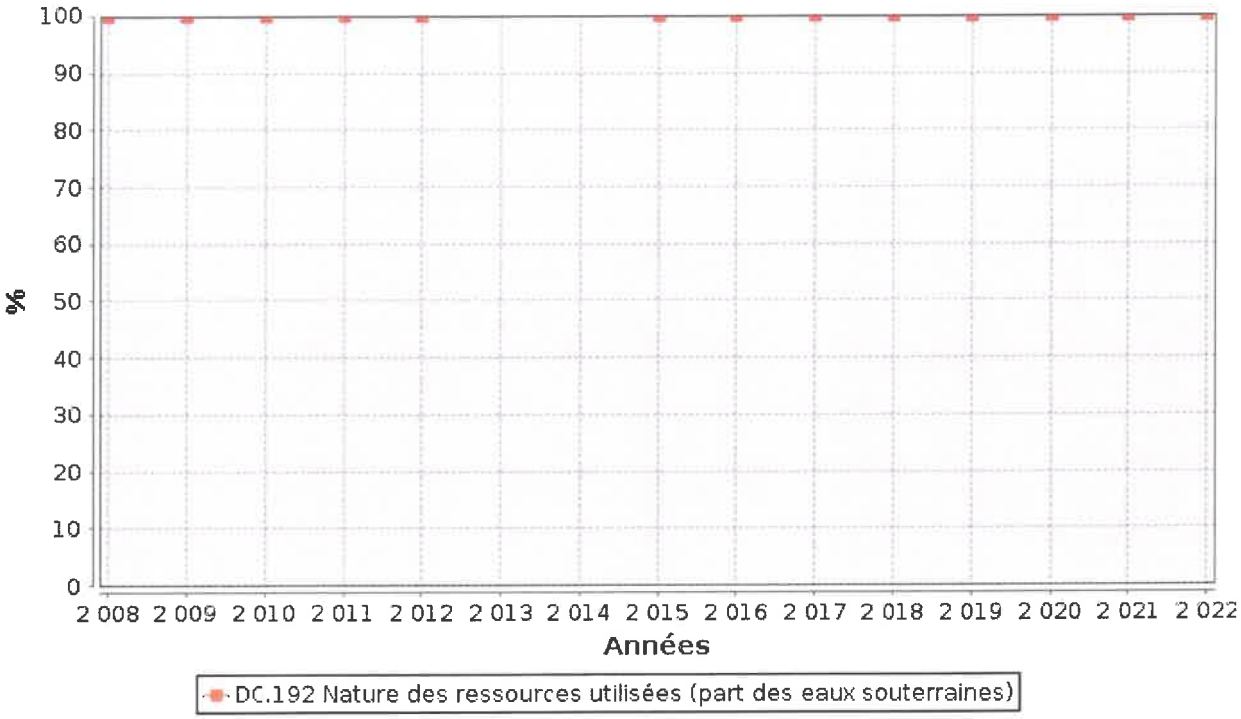

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m^3	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m^3	Observations
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

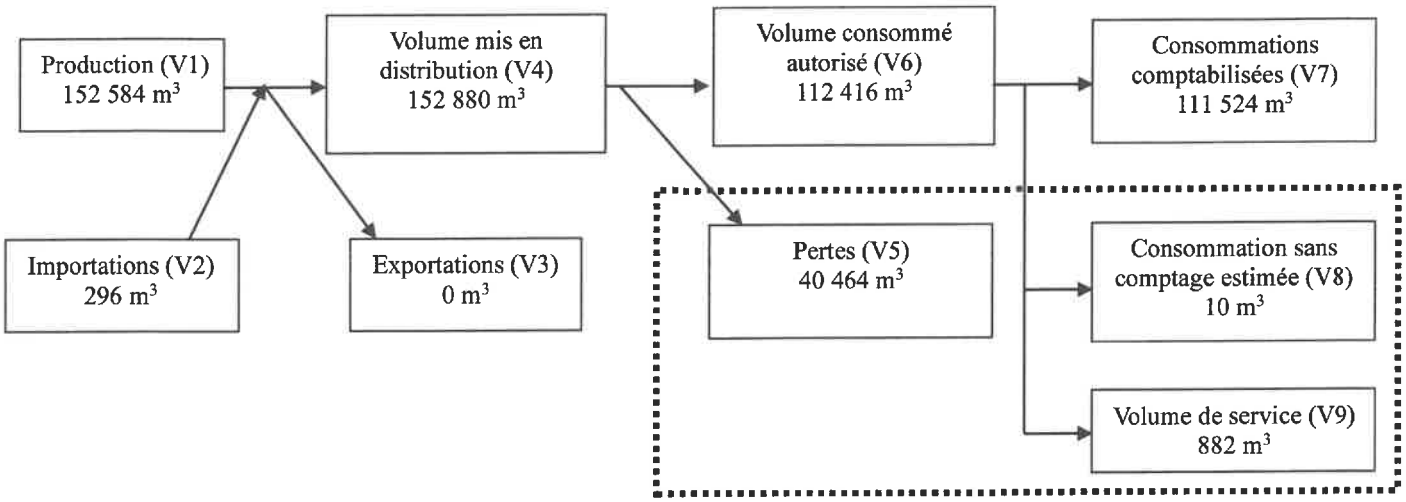

1.6.2. Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Forage du Baugé	Chlore gazeux avant distribution
Forage des Sacrés	Chlore gazeux avant distribution

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Domaine des Baugés	31 357	13 471	-57%	60
Forage Les Sacrés	125 799	139 113	10,6%	60
Total du volume produit (V1)	**157 156**	**152 584**	**-2,9%**	**60**

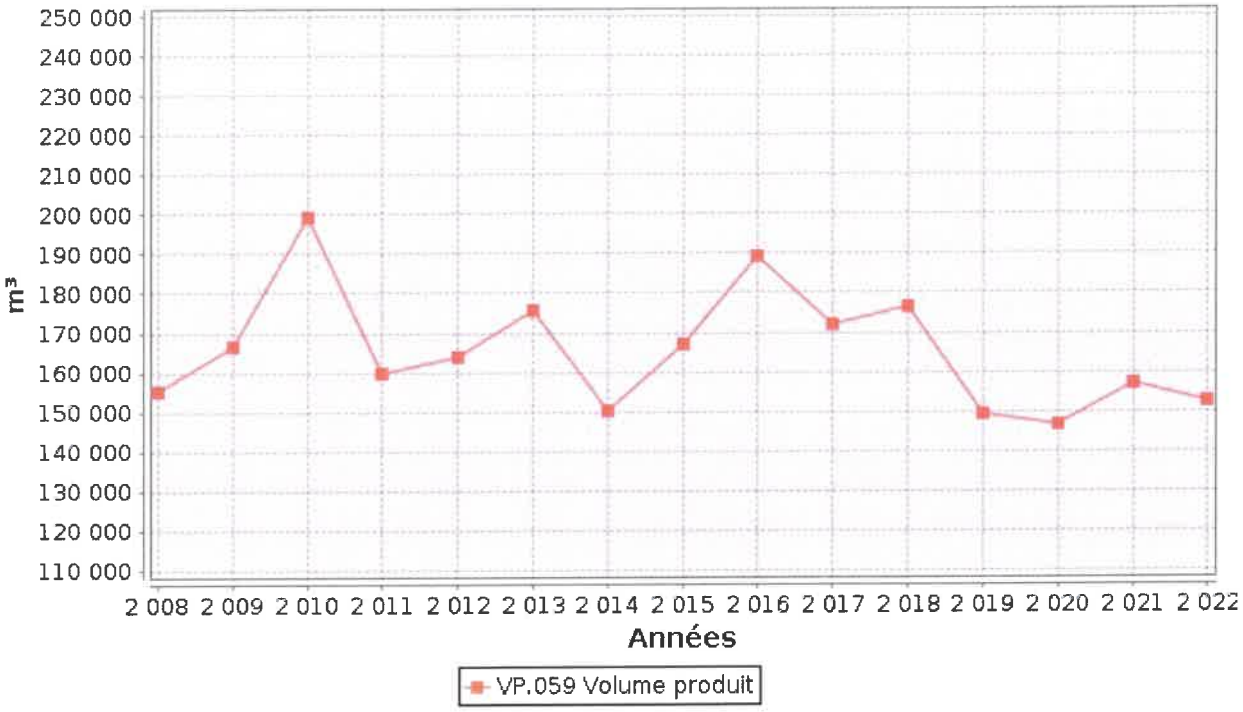

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Syndicat d'Alimentation en eau potable de Boismorand – Les Choux - Langesse	219	296	35.2%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**219**	**296**	**35,2%**	**60**

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	124 958	112 406	-10%
Abonnés non domestiques	0	0	0%
Total vendu aux abonnés (V_7)	**124 958**	**112 406**	**-10%**
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V_3)	**0**	**0**	**0%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

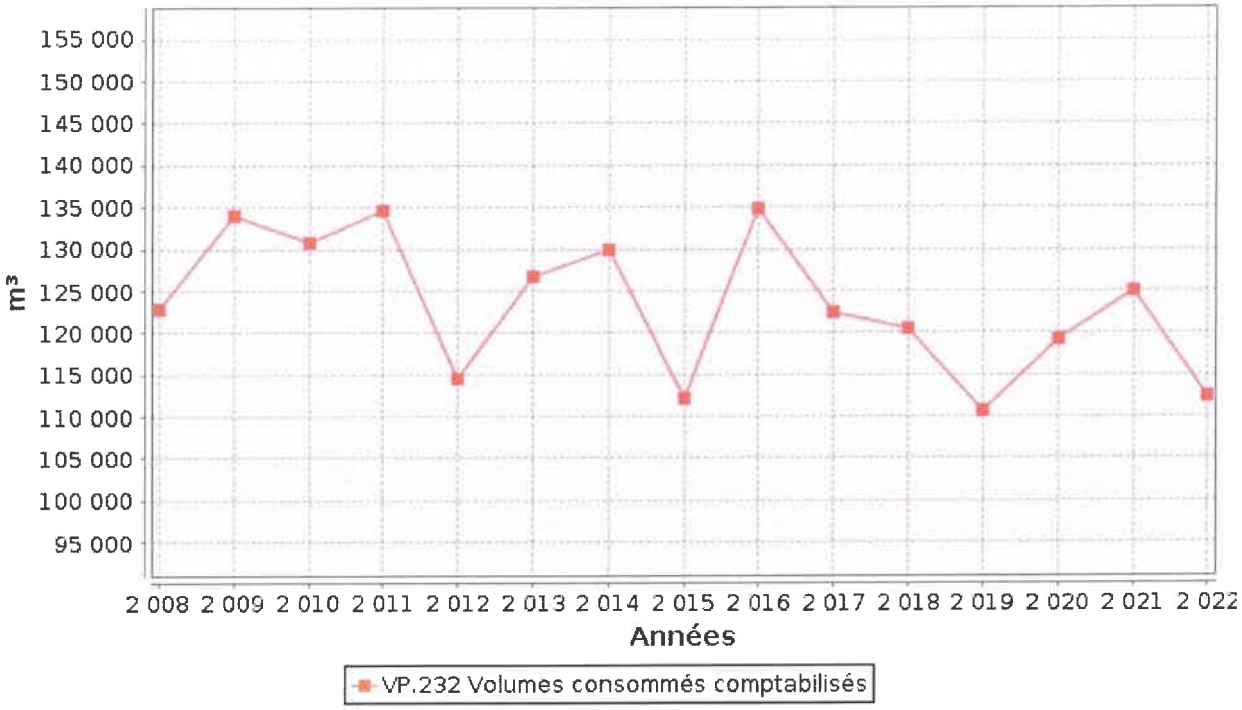

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**1 243**	**10**	**____%**
Volume de service (V9)	**423**	**882**	**____%**

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**126 624**	**112 406**	**-11,2%**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 52,75 kilomètres au 31/12/2022 (52,97 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 46.84 € au 01/01/2022
46.84 € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	10 €	10 €
	Abonnement[1] DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,25 €/m³	0,25 €/m³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1] y compris location du compteur	62,07 €	68,84 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,9422 €/m³	1,0449 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0824 €/m³	0,0824 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.38 €/m³	0,38 €/m3
	VNF Prélèvement	____ €/m³	____ €/m³
	Autre :_____	____ €/m³	____ €/m³

[1] Rajouter autant de lignes que d'abonnements
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 20/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 20/12/2013 effective à compter du 01/01/2014 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	10,00	10,00	0%
Part proportionnelle	30,00	30,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	40,00	40,00	0%
Part du délégataire ***(en cas de délégation de service public)***			
Part fixe annuelle	62,07	68,84	10,9%
Part proportionnelle	113,06	125,39	10,9%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	175,13	194,23	10,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,89	9,89	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	45,60	45,60	0%
VNF Prélèvement :	____	____	____%
Autre :	____	____	____%
TVA	14,88	15,93	7,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	70,37	71,42	1,5%
Total	**285,50**	**305,65**	**7,1%**
Prix TTC au m³	**2,38**	**2,55**	**7,1%**

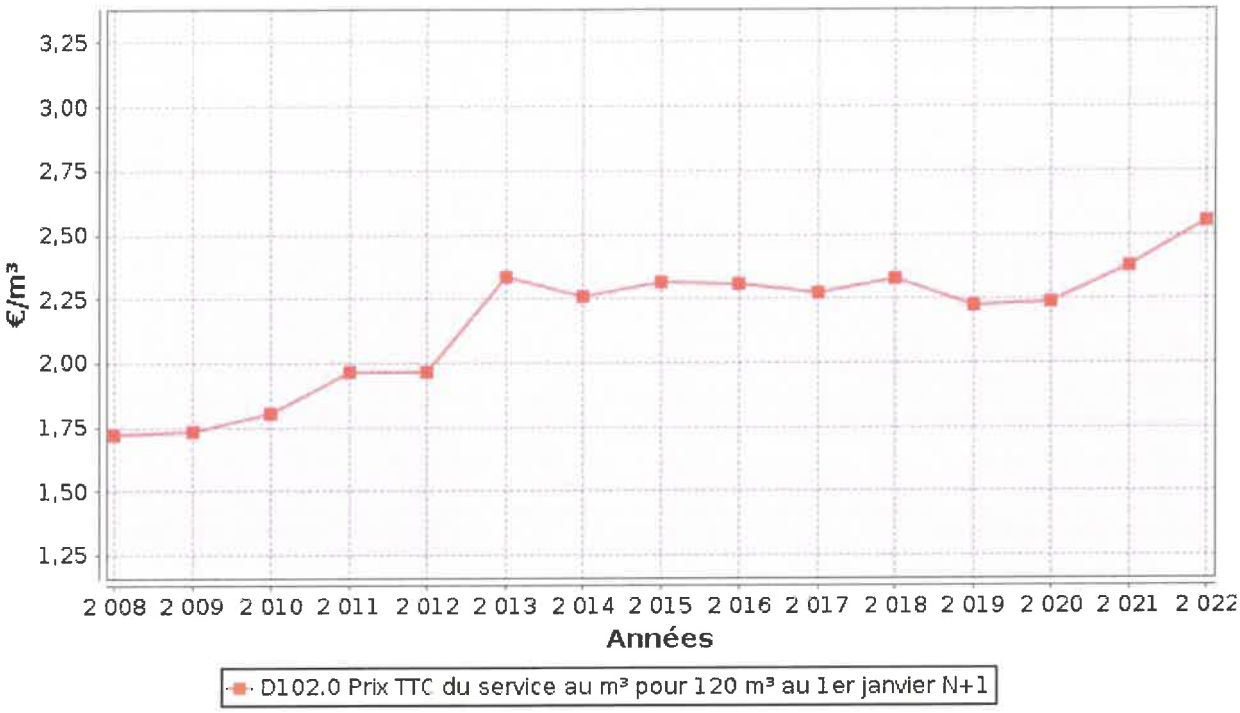

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	**Prix au 01/01/2022 en €/m³**	**Prix au 01/01/2023 en €/m³**
Nogent-sur-Vernisson		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- X semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- X semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de _____m³/an (_____m³/an en 2021).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	43 119 €	41 752 €
dont abonnements		
Recette de vente d'eau en gros		
Recette d'exportation d'eau brute		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	376 €	-322 €
Total recettes de vente d'eau	43 495 €	41 429 €
Recettes liées aux travaux		
Contribution exceptionnelle du budget général		
Autres recettes (préciser)	2 677 €	2 771.04 €
Total autres recettes	2 677 €	2 771.04 €
Total des recettes	46 172 €	44 200.04 €

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	188 426 €	189 310 €
dont abonnements		
Recette de vente d'eau en gros		
Recette d'exportation d'eau brute		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	1 872 €	-164 €
Total recettes de vente d'eau	190 298 €	189 146 €
Recettes liées aux travaux	1 690 €	11 990 €
Autres recettes (préciser)	3 508 €	6 087 €
Total autres recettes	5 198 €	18 077 €
Total des recettes	195 496 €	207 223 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 288 443 € (285 568 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	14	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	14	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,05%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	58%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	80

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	80,5 %	73,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	6,55	5,84
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	79,4 %	73,5 %

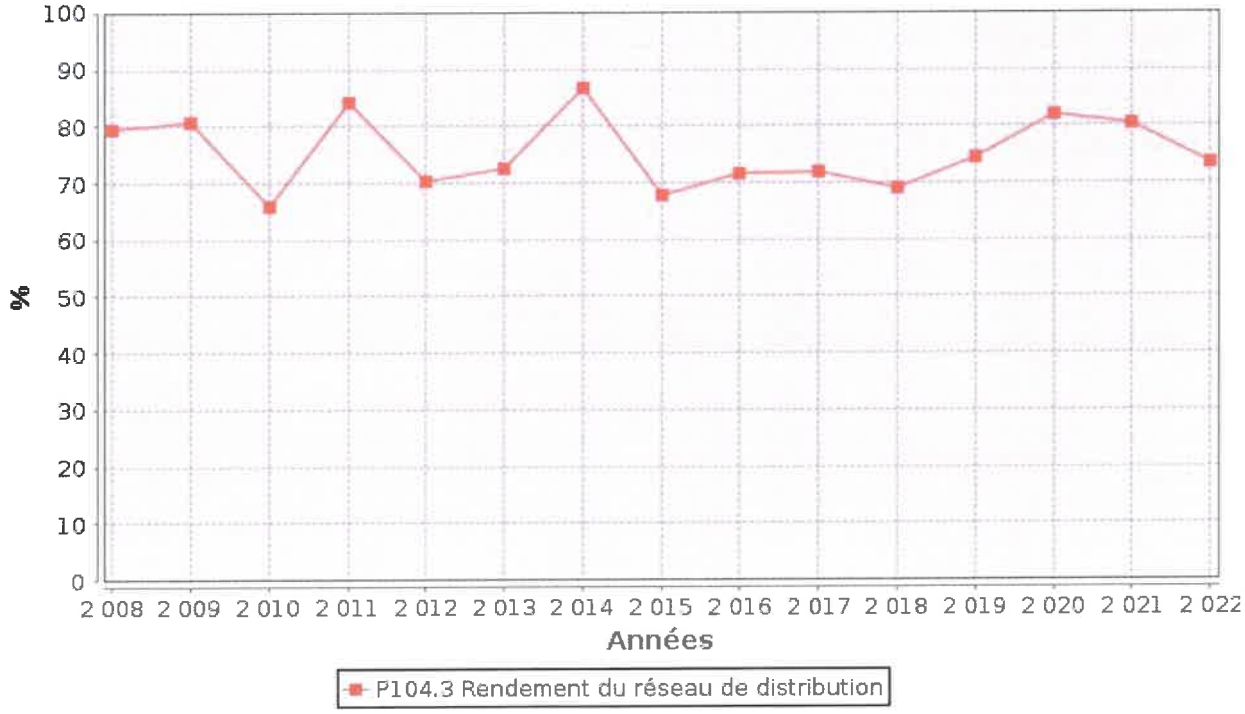

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet

d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,1 $m^3/j/km$ (1,7 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 2,1 $m^3/j/km$ (1,6 en 2021).

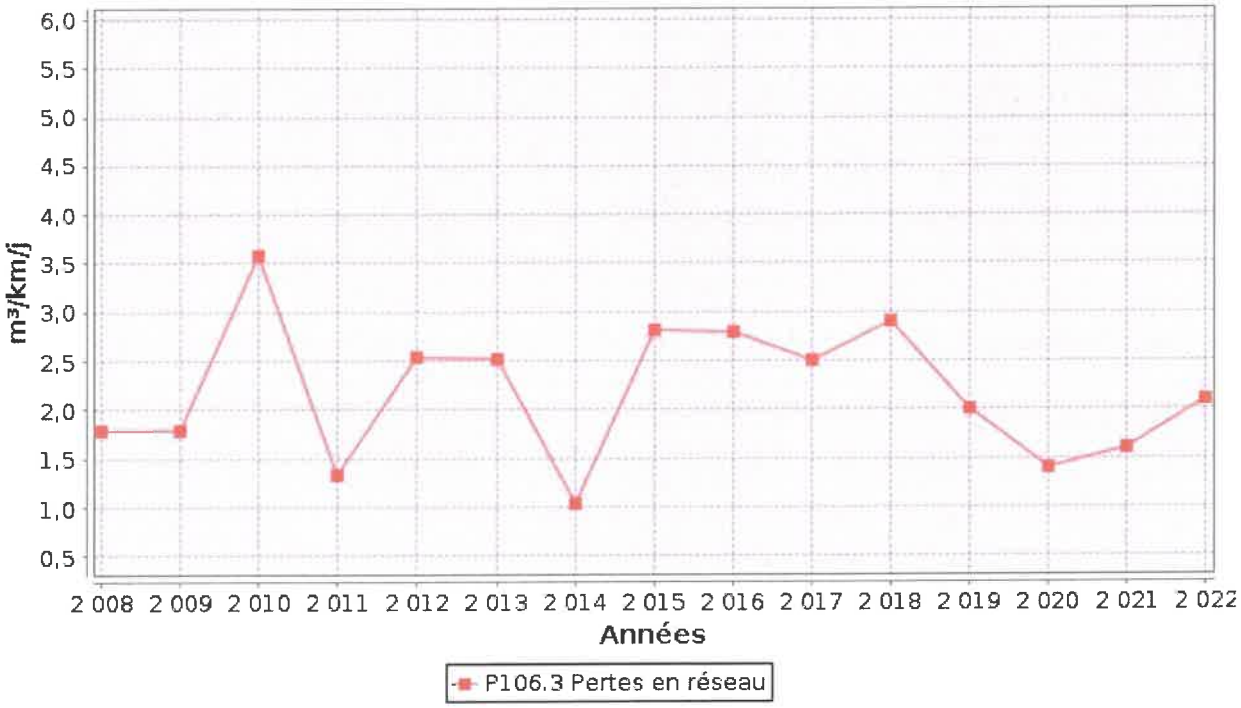

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km					0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
810%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	1 452	1 469
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	28	28
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1.9 %	1.9%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	5 076 €	0 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €	0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 30 318.79 € (24 920 € en 2021).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Service d'eau potable / Gestion patrimoniale Participer à la réalisation du schéma directeur intercommunal (3CFG), en y intégrant les éléments suivants, afin de pouvoir déterminer les orientations futures en matière d'investissements (plan pluriannuel de renouvellement des réseaux) : - Etude patrimoniale - Géo-référencement des réseaux (canalisations et branchements) - Mise en place d'une sectorisation du réseau - Campagne de recherche de fuites - Modélisation mathématique - Démarche CVM selon méthodologie ARS	Participation au groupement de commandes 3CFG pour schémas directeurs AEP, EU et EP Montant prévisionnel AEP : 42 735 € HT	Participation au groupement de commandes 3CFG pour schémas directeurs AEP, EU et EP Montant prévisionnel AEP : 42 735 € HT
Toutes les installations / Sécurité Afin de répondre à l'exigence de la directive européenne 2006/42/CE dite directive machines qui fixe les exigences essentielles pour garantir un haut niveau de sécurité des équipements de travail, le patrimoine de la collectivité a été diagnostiqué en 2021. Ce diagnostic a permis d'identifier plusieurs non-conformités en matière de sécurité, pour lesquelles une remise en état est indispensable.	Travaux prévus en 2023 par avenant au contrat d'affermage	Non chiffré
Forage Les Sacrés / Vérification périodique La dernière ITV du forage des Sacrés a été faite en 2013 ; elle sera à refaire au plus tard en 2023.	Coût prévisionnel ITV 4 000 € HT	Non chiffré
Forage Les Sacrés / Conduite de refoulement Un tronçon de la canalisation du forage des Sacrés passe sous l'autoroute ainsi qu'en domaine privé entre le Baugé et l'autoroute. En cas de fuite sur cette conduite, les conditions d'accès dans le domaine privé sont compliquées (bois, présence d'eau importante). Il faudrait dans un 1er temps étudier un accès fiable à cette conduite en cas d'intervention et dans un 2ème temps prévoir son renouvellement. Pour rappel, le forage du Baugé ne permet pas d'alimenter seul la commune.	Non chiffré	Non chiffré
Réseau Rue de Bellevue / Gestion patrimoniale Sur cette voie, une conduite en fonte grise DN 60 est posée en parallèle d'une conduite plus récente en PVC DN 110. En 5 ans, il y a eu 8 fuites réparées sur ce tronçon d'environ 1 400 mètres qui pourrait être abandonné en reprenant les branchements sur la conduite PVC.	Non chiffré	Non chiffré
Réseau Rue de la Cave / Avenue Tribout / Rue du Gué Mulet // Gestion patrimoniale Fuites récurrentes sur la conduite en fonte grise DN 60 de ces voies. Sur 5 années de 2018 à 2022, il y a eu 11 ruptures de canalisation sur ce tronçon d'environ 800 mètres. Pour limiter les pertes en eau, ainsi que le risque de casse, il conviendrait de supprimer ces conduites, d'autant que les doubles conduites existent dans ces rues et qu'il suffirait de reprendre les branchements sur la conduite la plus récente.	Non chiffré	Non chiffré
Réseau Rue de Vilmorin et Rue des Moulinards / Gestion patrimoniale Sur ce tronçon d'environ 850 mètres, 10 fuites ont été réparées en 5 ans. Il s'agit d'une conduite vétuste en fonte grise DN 60 qu'il conviendrait de renouveler en totalité.	Non chiffré	Non chiffré

Ouvrage de production Bâche du Baugé / Génie civile Lors des dernières opérations de lavage de la bâche du Baugé, un mauvais état général a été constaté : - Fissures sur les parois - Eclats de béton au plafond - Echelle non fixée et rouillée - Hydraulique corrodée (tuyaux et crépine) Un diagnostic du génie civil serait à prévoir afin de pouvoir anticiper d'éventuels travaux.	Travaux prévus en 2023 par avenant au contrat d'affermage	Non chiffré
Ouvrage de production ancien forage / ARS L'ARS préconise de combler les anciens forages d'eau potable qui ne sont plus utilisés. Il existerait un ancien forage Avenue Tribout qui pourrait être concerné.	Non chiffré	Non chiffré

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandon de créance.
0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m^3 pour l'année 2022 (0,0011 €/m^3 en 2021).
Le CCAS de Nogent sur Vernisson participe au FUL auprès du département du Loiret à hauteur de 0.77 € par habitant.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 610	2 627
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,38	2,55
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	73,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,6	2,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0011	0,0012